

OP N° 810 – QUARTIER CENTRE GARE

Présentation à l'ABF de l'avancement projet du PEM et des pièces du permis d'aménager qui sera déposé sur le partie Sud

Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2023

Participants

NOM Prénom	Entité	Fonction	P	A
Jean-Louis AUGER	Ministère de la culture - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et- Marne	Architecte des bâtiments de France	-	
Emmanuel LECONTE	Ministère de la culture - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et- Marne	Technicien instructeur		-
David LE LOIR	CAMVS	Directeur adjoint de l'aménagement		-
Typhaine PARIS	CAMVS	Chargée de mission aménagement durable et du territoire	-	
Adélaïde KOLOSA	Ville de Melun	Chef du Service Urbanisme Réglementaire, Patrimoine et Foncier		-
Fabrizio CALOSCI	AREP	Responsable MOE urbaine et paysagère	-	
Gaël DESVAUX	AREP	Directeur studio – architecte	-	
Aurélie PLANTE	AREP	Chargée d'études	-	
Amélie ESCUDIER	AREP	Chef de projet VRD		-
Caroline DO SACRAMENTO	SPL	Directrice de projets et du développement – coordinatrice opérationnelle	-	



Elisabeth MURATET	SPL	Chargée d'opération	-	
Mikaël MACCES	SPL	Directeur de projets – pôle construction		-
Cécile ANGENARD	SPL	Chargée d'opération		-

P : Présent

A : Absent

Préambule

En janvier 2023, l'avant-projet (AVP) du PEM de Melun avait été présenté à Monsieur AUGER (ABF). Suite à l'avancement des études, le projet s'est précisé et cette nouvelle rencontre a pour objectif de :

- Présenter les modifications apportées sur le **projet en phase PRO sur la partie Sud du PEM seulement** (gare routière sud, place de l'Ermitage, rue Séjourné, rue de l'Industrie) ;
- Récouter l'avis de l'ABF avant le dépôt du permis d'aménager auprès de la ville de Melun.

Il est rappelé que le projet du PEM fera l'objet de **2 permis d'aménager** : sud et nord. En effet, la multiplicité des chantiers à venir, couplé à la nécessité de ne pas entraver la continuité du service offert par la gare, nous oblige à intervenir morceau par morceau.

Les permis d'aménager seront complétés par **2 permis de construire** pour les travaux relatifs à la construction des 2 locaux chauffeurs attenants aux 2 gares routières sud et nord.

Relevé des échanges

Remarques de l'ABF :

Réserves d'eau (page 32) : petites dépressions pour les grandes pluie + bassin d'infiltration.

- L'ABF s'interroge sur la gestion des EP et du risque de l'effet "gadoue",
- AREP indique que ce ne sera pas le cas, en effet ces espaces sont conçus pour absorber et infiltrer l'eau rapidement. Le racines des arbustes ont la fonction de faire pénétrer l'eau dans la terre et éviter qu'elle se stocke en surface, le paillage en BRF aide aussi à éviter que ces espaces deviennent boueux.

Stratégie végétale et sécurité (page 36) :

- L'ABF souhaiterait un simple gazon pour minimiser l'entretien,
- SPL rappelle que les enjeux liés à l'exploitation des espaces verts et de la sécurité ont été présentés aux services de la ville de Melun (espaces verts et police municipale) et que ces derniers ont validés la palette végétale en AVP.

Mobilier urbain :

- L'ABF s'interroge sur le RAL,
- SPL précise que le RAL a été choisi dans la Charte du mobilier urbain de la ville de Melun pour converser une homogénéité sur l'ensemble des nouveaux espaces en travaux de Melun (place Saint Jean etc.),
- L'ABF valide cette stratégie.



Aire de jeux/mobilier ludique : pas de remarque.

- SPL précise qu'elle va vérifier la pérennité du mobilier choisi en prenant contact avec le commercial de la marque KOMPAN afin de récolter des retours d'expérience.

Niveau d'éclairage sur le cheminement piétons : variant de 20 lux à moins. Volonté de ne pas avoir de tâche, que ce soit le plus uniforme possible et que le lien vers la gare soit bien marqué, bien visible.

- Question ABF : comment ça se passe la nuit ?
- AREP explique que les candélabres du projet sont rattachés à l'éclairage urbain / éclairage continue et variation d'éclairage pendant les horaires nocturnes mais se rallume + fort quand il y a un passage.

Arbres existants et abattus :

- AREP L'alignement des arbres est désormais plus affirmé suite aux remarques ABF en janvier 2023. Maintenant = 2 typologie d'arbres, AREP propose de compléter l'alignement avec de Platanes avec des Érable plane (Acer platanoides) pour garantir la continuité tout en ayant de la diversité.
- Pour la place du marché, AREP propose de marquer l'unité de cette espace avec une plantation mono-espèce de Frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*) ou Chêne rouvre (*Quercus petraea*)
- Avis ABF : Cette nouvelle présentation lui convient. L'ABF précise que le frêne est mieux que chêne sauf si variété espagnole résistant mieux aux changements climatiques. Les planétoïdes c'est très bien aussi car ils permettent de cacher les trous dans les alignements,
- Préconisation : il faut des arbres avec une certaine force pour qu'ils puissent trouver leur place,
- AREP : Plantation avec une force 20/25 + 30/35 pour les 4 arbres,
- L'ABF trouve que c'est très bien, que c'est la force parfaite et ainsi, le projet paysager sera tout de suite palpable.

Abris reptiles en pierre :

- ABF déconseille à proximité des enfants et n'est pas trop favorables ailleurs non plus,
- AREP : oui seulement dans les espaces résiduels, petits aménagements qui accompagnent ponctuellement le long du cheminement.

Local chauffeur : bardage bois (chêne issu des transverses de chemins de fer « déclassées », comme neuves) et couverture zinc avec casquette en débord

- L'ABF valide le noircissement du chêne qu'il trouve esthétique,
- L'ABF déconseille de mettre une vitre « transparente » sur le local, il vaut mieux que l'intérieur ne soit pas visible,
- L'ABF s'interroge sur la sécurité de ces locaux – à valider avec la compagnie de transport TRANSDEV,
- L'ABF s'interroge sur l'accessibilité PMR pour ces locaux ? Le Code du travail impose seulement l'accès PMR pour les ERP,
- L'architecte va vérifier ce sujet.

Date de la prochaine réunion : lors du prochain dépôt du permis d'aménager pour la zone nord du PEM (début 2024)



Annexes :

- Compte-rendu de la première rencontre de l'ABF en date du 19 janvier 2023
- Présentation AREP



Affaire**PEM de Melun**

Rédigé par

Céline Chartier

N° d'affaire

1013884-00

Cliquez pour entrer du
texte.

- Rencontre ABF, **version 1 du 30/01/2023**

Date de réunion

19 janvier 2023

Date d'envoi

30 janvier 2023

Direction/service	Nom – Prénom	Tél. portable	E-mail	Pré s e n c e / D i f f u s i o n
ABF Seine et marne	Jean-Louis Auger		jean-louis.auger@culture.gouv.fr	P
Chargée des affaires générales, DRAC Ile de France	Fabienne Touvet		fabienne.touvet@culture.gouv.fr	D
CAMVS	Typhaine Paris	06 35 36 90 71	typhaine.paris@camvs.com	P
SPL MVSA	Elisabeth Muratet	06 16 22 81 45	elisabeth.muratet@spl-mvsa.fr	P
SPL MVSA	Denis Roux		denis.roux@spl-mvsa.fr	D
AREP - OPC	Nolwenn Le Douget		nolwenn.ledouget@arep.fr	D
AREP - PEM Melun	Fabrizio Calosci	06 09 84 61 11	fabrizio.calosci@arep.fr	D
AREP – PEM Melun	Amélie Escudier	06 15 41 67 80	amelie.escudier@arep.fr	P
AREP – PEM Melun	Aurélie Plante		Aurelie.plante@arep.fr	D
AREP – PEM Melun	Romain Heysse		Romain.heysse@arep.fr	D
AREP – PEM Melun	Jean-Pascal raveleau		Jean-pascal.raveleau@arep.fr	D
AREP – Pem Melun	Céline Chartier	06 09 25 00 86	celine.chartier@arep.fr	P

Ordre du jour

Présentation de l'AVP

Questions / Remarques

1. Présentation de l'avancement AVP par AREP

Arep a présenté lors de cet échange le rendu de l'AVP, la présentation est jointe à ce CR.

2. Questions / Remarques

> **Plantation des végétaux** : Mr Auger souhaite que les arbres soient bien alignés notamment au niveau des axes principaux. Il nous alerte sur l'entretien des espaces à bien penser en lien avec les services espaces vert de la ville et d'éviter l'effet « nature en ville ». Nous avons indiqué que des échanges avec le service espace vert de la ville ont eu lieu, ils nous ont permis d'ajuster la palette végétale et de prendre en compte des remarques liées

à l'entretien (lisse basse autour des espaces, arrosage automatique, densifier les arbustes bas et mettre moins de vivaces, etc).

> **Mobilier** : Mr Auger s'interroge sur l'abri-bus du T-Zen2 différent des autres abris-bus (concession JC DECAUX). De manière générale, l'ensemble du mobilier doit être le plus homogène possible.

> **Vélos** : Les boîtes à vélos ne sont pas souhaitées, nous indiquons bien qu'il n'y en a pas sur le projet.

> **Eclairage** : Ce sujet est encore à préciser avec l'aide des services techniques de la ville de Melun, Mr Auger pourra donner un avis qu'une fois les précisions intégrées au dossier.

> **Toilettes publiques finition bois** : Attention à l'entretien du bois et au re-lasurage éventuel (vérifier ces données auprès des fabricants et à préciser dans le dossier à soumettre).

> **Mobilier bois des aires de jeux enfants** : Veiller à l'entretien du bois également. Les aires de jeux enfants étant très réglementées avec des passages de contrôles réguliers, le suivi de l'entretien tous les 6 mois / 1an ne devrait pas poser de difficultés.

> **Sols** : Mr Auger nous conseille d'opter pour de la pierre calcaire de Seine et Marne plutôt que de Bourgogne si la production le permet. Il valide le choix du pavage plutôt que du dallage car plus fragile.

> **Tunnel vélos** : Mr Auger alerte sur les fresques de peinture qui s'abiment vite. Il nous conseille de partir sur un revêtement plus pérenne même si le coût est plus onéreux à la mise en place. La couleur reste néanmoins la bienvenue dans cet espace.

> **PSR** : Mr Auger souhaiterait avoir de la visibilité sur le projet.

> **Traitement harmonieux des deux périmètres (ferroviaire et intermodal)** : AREP précise que l'harmonisation entre les deux projets est effective avec l'autre équipe AREP.